

**République Française
Département
SEINE ET MARNE**

Registre des délibérations de Commune de Beaumont du Gâtinais
séance du Jeudi 29 Janvier 2026

L'an 2026 et le 29 Janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu autorisé par Monsieur Le Sous-Préfet, MAIRIE 1 rue Montgaudier sous la présidence de POZO Nicolas Maire

Présents : M. POZO Nicolas, Maire, Mmes : CÔME Valérie, DE SOUSA MARQUES Anne, JAMESSE Patricia, MASSYN Caroline, MM : BROSSIER Olivier, GALLICE Nicolas, TRIPET Philippe

Excusés : Mme : FOREST Christiane MM : SIMON Cédric

Excusés ayant donné procuration : LECHARME-BENOIST Sylvie donne procuration à MASSYN Caroline

Absents : Mme : MONCEL Lilas, MM : CLÉDIÈRE Philippe , JAIRE Jean-Claude,

Secrétaire de séance : JAMESSE Patricia

Nombres de conseillers :

Date de la convocation : Jeudi 22 Janvier 2026

Date de la convolution : 00/00
Date d'affichage : 22/01/2026

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 18 décembre 2025.

Mr le maire demande s'il y a des questions ?

Valérie CÔME précise qu'il est noté qu'elle est absente alors qu'elle était absente excusée.

Il n'y a pas d'autres questions.

Mr le maire propose d'approuver le procès-verbal du dernier conseil municipal

A l'unanimité (pour : 8 contre : abstentions : 1 Valérie CÔME)

SOMMAIRE

Tarifs du service périscolaire pour l'année scolaire 2026-2027

Tarifs du service "accueil du mercredi" pour l'année scolaire 2026-2027

Tarifs du service accueil du mercredi pour l'année scolaire 2020-2021
Convention de stérilisation et d'identification des chats errants - année 2026

Convention de stérilisation et d'identification des chats en Irants - année 2020
Autorisation à acheter un terrain pour la création de la défense incendie - Hameau Le Perray

Autorisation à acheter un terrain pour la création de la défense incendie - Hammeau Le Perray
Versement du montant des recettes de vente de concessions au Centre Communal d'Action Sociale

Versement du montant des recettes de vente de concessions au Centre Coopératif d'Aménagement et de Développement des Bassins versants (CADDAB) pour les Frais de personnel du budget de l'eau et de l'assainissement - année 2025.

Frais de personnel du budget de l'eau et de l'assainissement - année 2025
Marché des travaux de réhabilitation de la salle polyvalente (phase 1) - avenants

OBJET DE LA DELIBERATION :

Tarifs du service périscolaire pour l'année scolaire 2026-2027

Mr le Maire expose que le prix du repas facturé à la commune dans le cadre du nouveau contrat avec la cuisine centrale de Nemours s'élève à 4,43 € TTC.

Les repas occasionnels seront augmentés et passeront à 4,65 € TTC

Il précise également que, malgré l'absence de fourniture d'un repas par la commune dans le cadre d'un panier repas, celle-ci assure :

- la mise à disposition des locaux,
- l'encadrement et la mobilisation du personnel,
- le matériel nécessaire au service,
- les opérations de nettoyage et d'hygiène,
- le chauffage,
- ainsi que l'ensemble des équipements destinés à la sécurisation et à la conservation des repas fournis par les parents.

Afin de couvrir ces frais incompressibles, il est proposé de fixer un forfait logistique de 2,20 € par repas apporté dans le cadre d'un panier repas.

Tableau comparatif des tarifs périscolaires

Service	Tarif 2025–2026	Tarif 2026–2027
Garderie du matin	2,55 €	2,55 €
Garderie du soir	2,55 €	2,55 €
Repas permanent (4 à 5 fois par semaine)	4,20 €	4,43 €
Repas occasionnel (1 à 3 fois par semaine)	4,50 €	4,65 €
Panier repas fournis par la famille	—	2,20 €

Valérie CÔME propose un tarif pour le repas permanent (4 à 5 fois par semaine) à 4,45 € au lieu de 4,43 €. Proposition acceptée à l'unanimité.

Autorisez-vous Mr le Maire à appliquer les tarifs proposés à partir de septembre 2026 ?

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)
réf : 1_29_01_2026

OBJET DE LA DELIBERATION :

Tarifs du service "accueil du mercredi" pour l'année scolaire 2026-2027

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que, par délibération en date du 30 janvier 2025, les modalités de facturation en cas de non-respect des règles d'inscription et des horaires avaient été définies.

Afin de préciser et d'actualiser ces modalités pour l'année scolaire 2026-2027, Monsieur le Maire propose les modifications suivantes :

Il est proposé de modifier les phrases suivantes :

« *le non-respect des modalités d'inscription sera facturé 15 € TTC pour tout retard au-delà de 18h30* »

et de la remplacer par :

« **le non-respect des modalités d'inscription sera facturé 15 € TTC.** »

Et maintien des phrases suivante :

« **Maintien du tarif de 15€ TTC pour l'accueil du mercredi** »

« **Toute demi-heure supplémentaire de retard sera facturée 15 € TTC.** »

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur l'adoption de ces nouvelles modalités afin de clarifier les tarifs applicables pour l'année scolaire 2026-2027.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)
réf : 2_29_01_2026

OBJET DE LA DELIBERATION :

Convention de stérilisation et d'identification des chats errants - année 2026

Cela fait plusieurs années que nous sommes en partenariat avec la clinique vétérinaire « VétoPuiseaux », pour la castration des chats errants de la commune.

Cette année les prix vont augmenter, de 10 euros sur chaque prestation, passant à :

ACTES	TARIFS
Castration + puce électronique (avec marquage PE dans l'oreille)	80€
Ovariectomie + puce électronique (avec marquage PE dans l'oreille)	100€
OVH + puce électronique (avec marquage PE dans l'oreille)	120€
Cryptorchidie + puce électronique (avec marquage PE dans l'oreille)	120€

L'augmentation est en dessous des tarifs imposés par 30 millions d'amis.

Quelques précisions supplémentaires en cas d'imprévu :

Tout chat en état de déchéance physiologique ou présentant une pathologie incurable pourra être euthanasié par le vétérinaire. Ce dernier reste seul juge de l'opportunité de la mise en œuvre de cette mesure sanitaire.

Les frais occasionnés par ces euthanasies (44€ TTC pour l'euthanasie + 56€ TTC pour l'incinération) seront assurés par la mairie de Beaumont.

Afin de continuer à contenir la prolifération des chats errants, autorisez-vous Mr le Maire à signer la convention avec la clinique vétérinaire « Vétopuiseaux » ?

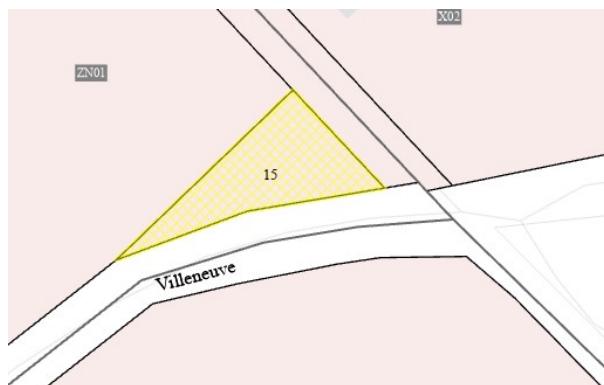
A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)
réf : 3_29_01_2026

OBJET DE LA DELIBERATION :

Autorisation à acheter un terrain pour la création de la défense incendie - Hameau Le Perray

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la mise en place d'une citerne bâche souple destinée à renforcer la défense incendie du hameau Le Perray nécessite l'acquisition d'un terrain permettant son implantation.

Monsieur Houy, propriétaire de la parcelle cadastrée ZN n°0015, a donné son accord pour céder à la commune une surface de 185 m², au prix de 10 € TTC le mètre carré, soit un montant total de :
 $185 \text{ m}^2 \times 10 \text{ € TTC} = 1\,850 \text{ € TTC}$



Le géomètre, cabinet Frot, interviendra pour les opérations de délimitation.

La facture d'un montant de 828 € TTC sera prise en charge pour moitié par chacune des parties (50 % vendeur / 50 % acquéreur).

Monsieur le Maire propose de confier le dossier au cabinet d'études Davezies, pour procéder à l'acquisition du terrain.

Autorisez-vous Mr le Maire à procéder à l'acquisition du terrain auprès de Monsieur Houy, ainsi qu'à signer tous les actes et documents afférents, et à entreprendre toutes les démarches administratives nécessaires à la réalisation de cette opération.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)
réf : 4_29_01_2026

OBJET DE LA DELIBERATION :

Versement du montant des recettes de vente de concessions au Centre Communal d'Action Sociale

Autorisez-vous Mr le Maire à procéder au versement de la recette de vente de concessions au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), d'un montant de 2993 €

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)
réf : 5_29_01_2026

OBJET DE LA DELIBERATION :

Frais de personnel du budget de l'eau et de l'assainissement - année 2025

Le conseil municipal prend lecture des frais de personnel du budget de l'eau et de l'assainissement de l'année 2025.

Frais de personnel du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025

services techniques			
	nombre d'heures	salaire (brut+charges)	total
agent	142,75	21,08	3 009,17
agent	555,75	26,54	14 749,61
agent	186,50	16,48	3 073,52
agent	82,50	17,74	1 463,55
			22 295,85
Services administratifs			
agent	35,00	31,60	1 106,00
agent	35,00	28,42	994,70
			2 100,70
TOTAL GENERAL			24 396,55

Mr le Maire propose d'approuver les frais de personnel du budget de l'eau et de l'assainissement de 2025.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)
réf : 6_29_01_2026

OBJET DE LA DELIBERATION :

Marché des travaux de réhabilitation de la salle polyvalente (phase 1) – avenants

Mr le Maire propose de reporter la délibération concernant les avenants des travaux de réhabilitation de la salle polyvalente (phase 1) étant dans l'attente de précision sur les questions suivantes :

1. Sud Métallerie

- La plus-value liée à l'optimisation de matière à la suite de la suppression doit être revue (à confirmer en fin de travaux).
- La plus-value concernant la grille de ventilation anti-moustique doit être retirée.
- Lors de la modification prévue au permis, nous avions notifié le retrait en façade haute des châssis F1, F2 et F3, ainsi que la porte repère G correspondant au sous-sol.
- Il faut également déduire les trois fenêtres en **repère C**, dans lesquelles une grille d'entrée d'air sur châssis existant sera posée.
- Toujours en **repère C**, retirer la fenêtre située derrière le local fibre.

Complément par façade :

- **Élévation Ouest** : Retirer les châssis F1 et F2 en partie haute (ces ouvertures seront bouchées). Les trois fenêtres en repère C à gauche de l'entrée de la salle polyvalente recevront des grilles d'entrée d'air. Le châssis au-dessus du local fibre sera bouché.
- **Élévation Nord** : La porte menant au sous-sol, repère G, sera bouchée.
- **Élévation Est** : Le châssis F3 en partie haute sera bouché.

Par conséquent, ces éléments doivent être retirés du marché de Sud Métallerie.

2. Entreprise Clément – Rénovation façade extérieure

- **Piquetage et dégrossi** : Aucune information n'a été indiquée. Il faudrait qu'un prix soit précisé, si facturé, avec une tolérance de $\pm 5\%$.
- **Démontage des châssis hauts F1, F2, F3** : L'entreprise prévoit un échafaudage et une nacelle, alors qu'un échafaudage est déjà prévu pour l'isolation extérieure.
Peut-être peut-il être utilisé pour accéder aux châssis hauts ?
- **Dépose et repose de couverture** : Est-il nécessaire de toucher à la toiture : les châssis se

trouvent dans un renfoncement ?

- **Étanchéité porte repère G (sous-sol)** : Pourquoi refaire une étanchéité sur toute la partie, et non uniquement autour de la zone rebouchée par de la terre ?

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)
réf : 7_29_01_2026

COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION DE POUVOIR (1er octobre 2020)

M. le Maire rend compte des décisions relatives à l'exercice des droits de préemption en vertu de la délégation reçue par le conseil municipal en date du 01/10/2020. Il en résulte que le Maire est tenu de procéder à une information récapitulative des déclarations d'intention d'aliéner déposées et des décisions de préemption ou de non-préemption. Nous avons reçu une déclaration d'intention d'aliéner qui concerne :

DIA 28/2025 : AE 40

AFFAIRES DIVERSES / COMPLEMENT DE COMPTE RENDU:

Transfert de chemin AFR

Mr la Maire rend compte de la suite des échanges avec l'AFR (Association Foncière du Remembrement) dans le cas de la proposition d'achat des chemins, lors du dernier conseil municipal, Mr le Maire nous a fait part de la proposition de la commune.

Pour rappel :

Mail envoyé le 8 décembre 2025

« Bonjour Cédric,

Comme convenu, j'étais dans l'attente du retour de l'avocat spécialisé en urbanisme, que j'ai désormais reçu sur ce sujet. Il me semblait également que vous deviez vous renseigner de votre côté, comme l'avait évoqué M. Franck Pesheux.

Avez-vous un retour à me communiquer ?

Dans l'attente, voici les informations et propositions que je peux vous soumettre concernant les quatre chemins identifiés :

- **Parcelle n°14** : Un projet de rachat de la parcelle agricole attenante est en cours. La commune souhaite préserver l'accès à cette zone afin de mener à bien l'aménagement prévu. Une cession compromettrait la cohérence foncière du projet ; en conséquence, la commune conservera ce chemin en pleine propriété.
- **Parcelle n°40 (a et b)** : Une conduite d'eau alimentant le hameau de Villeneuve traverse cette emprise. Selon l'avocat en urbanisme, le chemin serait inaliénable, la conduite faisant partie intégrante de l'assiette du chemin. Une vente pourrait donc être frappée de nullité en cas de contestation. Je propose d'intégrer cette parcelle dans un **prêt à usage (commodat)**, assorti d'une **servitude perpétuelle**, garantissant les droits de la commune.
- **Parcelle n°59** : Un projet de remplacement de la station d'épuration est envisagé à court terme. Celle-ci serait implantée en retrait du chemin concerné, dont l'usage est indispensable pour le raccordement technique. En conséquence, le chemin sera rétabli jusqu'au croisement avec le chemin n°60, afin de faciliter le projet futur de la commune. Une partie de la parcelle restera propriété communale, l'autre pourra être intégrée à la vente.
- **Parcelle n°60** : Une canalisation d'eau pluviale traverse cette zone. Elle constitue également un accès à une parcelle communale et pourrait servir de base à une extension future vers une zone lotissable voisine. Pour garantir l'accès indispensable aux parcelles agricoles et aux usages

communaux, je propose de l'intégrer dans un **prêt à usage (commodat)**, assorti d'une **servitude perpétuelle**, ainsi que des préconisations nécessaires à nos usages communs.

En synthèse :

- La parcelle n°14 restera propriété de la commune.
- Les parcelles n°40 et n°60 feront l'objet d'un prêt à usage avec servitude perpétuelle.
- La parcelle n°59 sera partagée : une partie conservée par la commune, l'autre intégrée à la vente.

Je t'invite à échanger avec l'ensemble de ton bureau sur ces propositions afin que nous puissions avancer rapidement.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information, si tu souhaites m'appeler je suis également disponible. »

Suite au mail précédent Mr Simon, président de l'AFR, a répondu :

« Bonjour Nicolas

Nous ne nous étions pas renseignés à la suite de la réunion, car l'échange nous avait semblé explicite par rapport à la position de l'AFR. Bien surpris de ton retour, nous nous sommes mis en quête de renseignements. Nous sommes disponibles pour te les communiquer. Nous te proposons rendez-vous les 4 ou 5 février à partir de 18h30.

Merci de ton retour »

Mr le Maire rappel que l'ensemble du conseil municipal a été informé ce matin par l'envoie du mail suivant :

« Bonjour Cedric,

Merci pour ton SMS. Je n'avais pas répondu puisque j'attendais le conseil municipal de ce soir pour en échanger avec eux afin que nous puissions déterminer ensemble une réunion commune entre le bureau de l'AFR et le Conseil municipal. L'objectif est que chacun puisse entendre nos propositions respectives pour avancer de manière collégiale et dans le respect des besoins de chacun.

Je proposerai donc plusieurs dates en tenant compte de l'horaire que tu m'as indiqué.

Pour ma part, je suis disponible les **5 et 12 février à 18h30**.

J'informe dès maintenant le Conseil municipal de notre échange afin qu'ils puissent commencer à s'organiser.

Bonne journée »

Mr Le Maire propose de donner une date afin de répondre précisément à la demande de L'AFR.

Monsieur le Maire précise qu'à ce jour, il est toujours dans l'attente d'un retour de l'AFR sur ces propositions.

Les Concerts de Poche

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le spectacle organisé par Les Concerts de Poche, en partenariat avec l'EHPAD *Les Jardins de Chagot*, auquel ont assisté les enfants de l'école élémentaire ainsi qu'une partie du centre de loisirs, a été très apprécié par tous les collaborateurs

Ce projet intergénérationnel, déjà expérimenté en 2025, a été particulièrement apprécié et contribue au développement culturel de la commune ainsi qu'à la valorisation du projet de rénovation de la salle polyvalente en salle de spectacle.

Dans cette dynamique, et conformément aux critères appliqués en 2025, Monsieur le Maire indique avoir signé un engagement avec Les Concerts de Poche pour un montant de 2 000 €, correspondant à la création d'un nouveau spectacle associant les enfants.

Il est également prévu de proposer un tarif préférentiel de 6 € par personne pour les habitants de Beaumont-du-Gâtinais, afin de favoriser l'accès du public aux actions culturelles locales.

Monsieur le Maire souligne l'importance de poursuivre et intensifier ce type de partenariat, qui renforce l'offre culturelle de la commune et prépare le développement futur de la salle polyvalente en équipement scénique.

Voici les informations :

Le concert : il aura lieu le samedi 11 avril 2026 à 15h,
à la Salle Polyvalente de Beaumont-du-Gâtinais, 6 rue du Mail Est - 77890 Beaumont-du-Gâtinais.
La jauge est d'environ 400 personnes.

La programmation définie ensemble est la suivante :

LUSKAD, Concert chorégraphié

Annelise CLEMENT, clarinette basse
Marion ALLAIN, clarinette basse
Marina CHOJNOWSKA, danse

Tozzola, Bonis, Barbara...

L'action culturelle : comme convenu, nous proposerons deux formats d'action culturelle, le tout coordonné par moi-même.

- Une action « Toutes et Tous en scène » de chant choral, création de textes et danse avec les résidents de l'EHPAD Les Jardins de Chagot et les jeunes de l'EPMS Chancepoix. Les résidents seront rejoints par une classe de CE2-CM1 de l'école Rosa Bonheur de Beaumont-du-Gâtinais, pour les ateliers de danse (14 heures d'intervention) pendant plusieurs mois.

Les groupes se retrouveront à l'occasion de plusieurs répétitions communes tout au long du projet et monteront sur scène ensemble, accompagnés par les artistes, le jour du concert, pour restituer leur travail.

- 3 ateliers "Musique en Mouvement" seront proposés à l'école Rosa Bonheur auprès des classes qui n'auront pas participé au projet « Toutes et tous en scène ».

La communication : comme l'an passé, ma collègue Mathilde KALB (en copie) reviendra vers vous avec une proposition d'éléments de communication (affiches, flyers, banderoles...).

En lien avec vous, elle se chargera également des relations presse et du relais de l'information en ligne. Nous nous occuperons des réservations et garderons un quota d'environ 130 places pour les participants aux ateliers et les partenaires.

Nous allons réaliser une affiche pour le concert. Avez-vous l'habitude de diffuser des affiches et flyers sur le territoire ? Si oui, avez-vous un afficheur dédié ? Avez-vous la possibilité d'imprimer les différents supports de communication que nous pourrions vous fournir ?

Nous pouvons également vous fournir une banderole à afficher dans un endroit de passage du territoire. Avez-vous un contact dédié pour ces questions de communication ? Pourriez-vous nous transmettre la liste des moyens de communication que vous possédez (newsletters, magazines, panneaux pockets, etc.) et leurs temporalités ?

La billetterie : Nous nous chargeons des réservations (téléphone + internet) et de la billetterie jour J. Les tarifs seront les suivants: 10€ tarif plein, 6€ tarif réduit et 3€ pour les participants aux ateliers Musique en Chantier, et gratuits pour les participants à la première partie, et 6€ pour leurs deux premiers accompagnateurs.

Comme convenu, les beaumontois et beaumontoises pourront bénéficier du tarif réduit à 6€, sur justificatif. Quel justificatif vous semble-t-il bon d'utiliser ?

La logistique du concert et des ateliers : mon collègue Simon Gallasse que vous avez pu rencontrer l'an dernier, prendra contact avec vous et l'équipe technique (n'hésitez pas à nous préciser le nom de l'interlocuteur de la technique) pour la logistique du jour J (installation des lumières, scène, etc.).

Pour le concert, nous aurions besoin d'avoir accès à la salle en ordre de marche dès le vendredi 10 avril matin et jusqu'à la fin de journée (19h au plus tôt), le samedi 11 avril.

Pour les ateliers de danse avec les CE2-CM1 et les résidents, ainsi que pour les ateliers « Musique en Mouvement », nous aurions besoin d'avoir accès à la salle en ordre de marche aux dates suivantes :

- Vendredi 13 février de 12h à 17h
- Vendredi 13 mars de 12h à 17h
- Vendredi 20 mars de 12h à 17h
- Jeudi 2 avril de 9h à 16h30
- Vendredi 3 avril de 12h à 17h
- Vendredi 10 avril dès 9h jusqu'au
- Samedi 11 avril fin de journée

Est-ce possible ? Je serai là à chaque étape ; qu'elle est la personne que je pourrais joindre pour récupérer les clés ? Les enfants et Marina la danseuse vont danser sur le parquet de la salle, et potentiellement s'allonger, se rouler au sol. Il serait donc fort appréciable que celui-ci soit bien propre. Un grand merci pour votre collaboration pour une mise en œuvre réussie de ce projet !!

Comme convenu, la mairie de Beaumont-du-Gâtinais prendra en charge le pot de l'amitié, servi à la suite du concert.

Nous assumons de notre côté la prise en charge des transports, hébergements, le catering en loge et le repas des artistes et de l'équipe concert.

Rubans du Patrimoine

Monsieur le Maire informe le Conseil que Les Rubans du Patrimoine sollicite les communes ayant réalisé une opération de restauration, de réhabilitation ou de rénovation sur des édifices présentant un intérêt patrimonial, afin de participer à l'édition 2026 de ce label.

Les candidatures devaient être déposées avant le 31 janvier 2026.

Mr le Maire rappelle que la commune n'a pas réalisé de tels travaux au cours de la période concernée.

En conséquence, la commune ne participera pas cette année au label "Rubans du Patrimoine".

Rapport Social Unique (RSU)

Depuis le 1er janvier 2021, les collectivités doivent produire chaque année un **Rapport Social Unique (RSU)** regroupant les données relatives aux ressources humaines (emploi, formation, rémunérations, conditions de travail, santé et sécurité, dialogue social, etc.).

Pour les collectivités de **moins de 50 agents**, ces informations sont collectées par le **Centre de Gestion**, qui établit ensuite le rapport et le présente au **Comité Social Territorial intercommunal**.

Le RSU permet :

- d'analyser l'évolution des politiques RH,
- d'élaborer les **Lignes Directrices de Gestion**,
- d'alimenter le dialogue social.

À ce jour, **la commune ne dispose pas encore du RSU**, les données n'ayant pas été consolidées. Le document sera présenté au Conseil dès réception, puis **publié dans un délai de 60 jours**, comme l'exige la réglementation.

Problème avec les corbeaux

La fédération de la chasse a confirmé que la race des corbeaux est : corbeau noir et corneille.

La fédération va nous écrire un courrier pour préciser que ces races ne sont pas des races protégées, ceci afin que l'on puisse faire le nécessaire.

Vers fin mars, un arrêté sera établi afin que les professionnels puissent tirer.

La séance est levée à 20h03

POZO Nicolas Maire

Signature secrétaire de séance